

COMITÉ EXÉCUTIF**RÉSOLUTION 2019-9-CEX-R-44*****Modification de la Politique relative à la gestion des risques de l'Université du Québec***

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec lors de la réunion 2019-9-CEX tenue le 25 septembre 2019.

VU l'article 15 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 33 du règlement général 4 *Pouvoirs des instances statutaires*;

VU les résolutions 2013-6-CEX-R-18 (adoption) et 2016-4-CEX-R-14 concernant la *Politique relative à la gestion des risques de l'Université du Québec* et l'article 8 de la politique qui prévoit que celle-ci est révisée au besoin ou mise à jour tous les trois ans;

VU l'article 3 de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, adoptée par le Conseil du trésor en 2016, qui oblige chaque organisme public à concevoir et mettre en place un cadre de gestion des risques contractuels d'ici le 31 décembre 2019 en plus d'en assurer le suivi;

VU les changements proposés à la *Politique relative à la gestion des risques de l'Université du Québec* qui visent principalement à se conformer à la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, étant entendu que des ajustements mineurs ont également été apportés afin d'actualiser son contenu;

VU le projet de modification de la *Politique relative à la gestion des risques de l'Université du Québec*;

VU l'examen de la version révisée de la *Politique relative à la gestion des risques de l'Université du Québec* par le comité d'audit à sa réunion du 28 août 2019;

Sur la proposition de monsieur Luc-Alain Giraldeau,
appuyée par monsieur Jean-Pierre Ouellet,

IL EST RÉSOLU :

D'approuver les changements apportés à la *Politique relative à la gestion des risques de l'Université du Québec*, et ce, conformément au projet de modification joint à l'avis d'inscription.

ADOPTÉE

Le secrétaire général par intérim,



Martin Hudon